

Décision n° 2025 – 31 bis

NOMENCLATURE : 08-09

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN AVENANT N°1
AU CONTRAT AFFERENT A LA REALISATION D'UN ROMAN
POLICIER COLLECTIF DANS LA CADRE DE POLARLENS 2025
– N° de Contrat MN 24054**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 en date du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjoints au Maire, modifié par l'arrêté n°2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Vu le code de la commande publique, et en particulier les articles R2194-1 et suivants,

Vu la décision n°2024-328 du 5 novembre 2024 autorisant la signature du contrat relatif à la réalisation d'un roman policier collectif dans le cadre de PolarLens 2025,

Considérant l'ajout de la participation d'un établissement scolaire, engendrant la mise en place d'ateliers d'écriture supplémentaires, favorisant la bonne réalisation du projet de roman collectif,

Considérant que par application de l'article 2 du contrat, (paragraphe « modification du contrat »), l'avenant 1 acte ces modifications.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'avenant n°1 au contrat MN24054 relatif à la réalisation d'un roman collectif dans le cadre de PolarLens 2025 conclu avec Hervé HERNU, sis 94 boulevard Henri Martel, 62 210 AVION.

ARTICLE 2 : Le montant des prestations supplémentaires, objet de l'avenant 1, s'élève à 780 € HT, portant ainsi le montant global forfaitaire du contrat à 4 980 € HT (augmentation de 18,57% du montant initial fixé à 4 200 € HT).

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 03 FEV. 2025

Pour Le Maire,
L'adjoint au Maire,

Pierre MAZURE